



**UNION ÉTUDIANTE  
DU QUÉBEC**

# **AMÉLIORER LE SOUTIEN À LA POPULATION ÉTUDIANTE**

**MEMOIRE DE L'UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC SOUMIS LORS DES  
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2024-2025**

19 décembre 2023



## RÉDACTION :

Catherine Bibeau-Lorrain, présidente 2023-2024

Etienne Paré, coordonnateur aux affaires sociopolitiques 2023-2024

19 décembre 2023

### **Union étudiante du Québec**

6217, rue Saint-André

Tél. 1-877-213-3551

<http://unionetudiante.ca>

[info@unionetudiante.ca](mailto:info@unionetudiante.ca)

© Union étudiante du Québec

L'Union étudiante du Québec (UEQ) a pour mission de défendre les droits et intérêts de la communauté étudiante, de ses associations membres et de leurs membres, en promouvant, protégeant et améliorant la condition étudiante et la condition des communautés locales et internationales.

L'UEQ représente plus de 94 000 membres de plusieurs campus universitaires à travers le Québec. Elle se veut l'interlocutrice principale des dossiers de l'accessibilité aux études supérieures et de la condition de vie des étudiants et des étudiantes auprès des différents gouvernements et groupes sociaux.

## Table des matières

<i>Rappel des recommandations.....</i>	<i>4</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>5</i>
<i>1. Rémunération des stages.....</i>	<i>6</i>
<i>2. Bonification du programme d'Aide financière aux études.....</i>	<i>9</i>
<i>3. Droits de scolarité.....</i>	<i>12</i>
<i>4. Transition écologique des universités .....</i>	<i>15</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>18</i>

## Rappel des recommandations

### **Recommandation 1**

Que le ministère des Finances investisse 501,5 M \$ pour rémunérer tous les stages obligatoires effectués dans le secteur public.

### **Recommandation 2**

Que le ministère des Finances investisse 115 M \$ de manière récurrente dans le programme d'Aide financière aux études pour bonifier les dépenses admises.

### **Recommandation 3**

Que le gouvernement du Québec ne procède à aucune nouvelle hausse des droits de scolarité.

### **Recommandation 4**

Que le gouvernement du Québec ne procède à aucune modulation des droits de scolarité.

### **Recommandation 5**

Que le ministère des Finances prévoit une enveloppe destinée directement aux universités pour l'amélioration de la performance énergétique des universités pour leur permettre de mener des projets de réduction de gaz à effet de serre.

## Introduction

L'Union étudiante du Québec (UEQ) présente ce mémoire en vue de l'élaboration du budget du Québec pour l'année 2024-2025 par le ministère des Finances. L'UEQ souhaite participer à cette consultation afin de présenter et défendre les intérêts de la population étudiante universitaire auprès des décideuses et des décideurs politiques responsables des finances de l'État.

À travers ce mémoire, l'UEQ présentera plusieurs manières de soutenir la communauté étudiante universitaire et favoriser l'accessibilité aux études, soit en augmentant le nombre de stages compensés financièrement, en bonifiant le programme d'aide financière aux études, en ne procédant à aucune hausse et modulation des frais de scolarité des personnes étudiantes ainsi qu'en encourageant la transition écologique des universités. L'UEQ recommande ces solutions afin de lutter contre la précarité financière étudiante et d'investir de manière pérenne pour améliorer la condition étudiante.

## 1. Rémunération des stages

L'absence de rémunération pour des stages obligatoires appauvrit la population étudiante. À l'heure actuelle, les stages obligatoires et de longue durée sont très inégalement rémunérés selon les programmes d'études. Sans compensation financière, plusieurs stagiaires se voient dans l'obligation de travailler de nombreuses heures en parallèle de leur stage pour subvenir à leurs besoins. D'autres personnes stagiaires prennent la décision d'abandonner leur emploi, mettant du même coup de côté leur principale source de revenus durant leurs études. Autrement dit, les stagiaires doivent choisir entre une surcharge de travail ou la précarité financière. De plus, cette surcharge de travail et ce stress financier peuvent compromettre la réussite du stage, donc la poursuite du parcours d'études.

Selon une étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) parue le 19 octobre dernier<sup>1</sup>, il s'agirait de moins de 20% des quelques 140 000 stages effectués par des personnes étudiantes au niveau collégial et universitaire qui feraient l'objet d'une forme de rémunération. La même étude estime que 64% de ces 140 000 stages seraient effectués dans le secteur public. L'UEQ demande donc au gouvernement du Québec de prendre ses responsabilités et de rémunérer décemment l'ensemble des stagiaires qu'il accueille au sein du secteur public. L'UEQ tient également à souligner que la plupart des stages non rémunérés dans le secteur public se retrouvent dans les formations de métier typiquement féminin. En effet, ce sont principalement les stages dans les milieux de l'éducation, de la santé ou de l'intervention qui ne sont pas rémunérés, alors que ceux en génie ou en administration sont pratiquement toujours rémunérés. Il apparaît donc essentiel que le gouvernement du Québec corrige cette iniquité entre les genres.

L'IRIS propose d'ailleurs de reprendre la grille salariale déjà existante de la fonction publique québécoise pour la rémunération des stages au niveau collégial et universitaire. Cette grille salariale proposerait un taux horaire de 18,65\$ au collégial et de 23,71\$ au

---

<sup>1</sup> Milène Lokrou et Julia Posca. 2023. « Estimation des coûts d'une rémunération des stages au niveau postsecondaire ». <https://iris-recherche.qc.ca/publications/remuneration-stages/>.

niveau universitaire. L'UEQ estime que ces taux horaires seraient satisfaisants pour rémunérer l'ensemble des stagiaires effectuant un stage dans le secteur public. En calculant le nombre d'heures effectuées par les stagiaires et en déduisant les montants déjà octroyés pour compenser financièrement certains stages via le *Programme de bourses et de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires*, l'IRIS estime qu'il en coûterait 501,5 millions de dollars pour rémunérer la totalité des stages dans le secteur public.

Alors que le gouvernement du Québec recherche des solutions pour combler la pénurie de main-d'œuvre en santé et en éducation, l'UEQ souhaite réitérer que la rémunération des stages est une solution essentielle pour régler cet enjeu. Une rémunération adéquate des stages permettrait non seulement de lutter contre la précarité financière étudiante, mais permettrait également de valoriser certaines professions qui sont actuellement délaissées par la population. De plus, une rémunération de tous les stages permettrait de réduire la pression exercée sur les personnes travailleuses de demain dans des secteurs névralgiques où l'abandon en début de carrière semble de plus en plus fréquent.

L'UEQ souhaite également mentionner que les mesures déjà existantes ne sont pas suffisantes à plusieurs égards. En effet, le *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* mis en place en 2019 ne permet de répondre que partiellement aux besoins de la population étudiante. Le retrait des programmes admissibles à la bourse incitative *Perspective Québec* visant les secteurs en pénurie de main-d'œuvre ne permet pas de valoriser le travail accompli en stage dans ces programmes. Il faut également souligner que plusieurs domaines d'études sont toujours oubliés lorsqu'il est question de la rémunération des stages, tels que la formation en sexologie, en audiologie, en nutrition ou en ergothérapie. De plus, le *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* ne permet de compenser financièrement que le stage final des formations visées. Or, certaines formations universitaires comportent plusieurs stages ayant une prise en charge de longue durée et où la personne stagiaire effectue les tâches relevant de l'exercice de la profession, sans toutefois être un stage final à une formation universitaire. La non-



rémunération de ces stages nuit à la persévérance et à la réussite des personnes stagiaires qui ne peuvent généralement pas travailler durant ces stages. L'UEQ demande donc au gouvernement d'investir 501,5 millions de dollars afin de rémunérer tous les stages obligatoires effectués par une personne étudiante indépendamment de l'emplacement du stage dans le parcours académique de la personne étudiante.

**Recommandation 1**

Que le ministère des Finances investisse 501,5 M \$ pour rémunérer tous les stages obligatoires effectués dans le secteur public.

## 2. Bonification du programme d'Aide financière aux études

Le programme d'Aide financière aux études (AFE) favorise l'accès aux études postsecondaires pour des milliers de personnes étudiantes. Pour l'année d'attribution 2020-2021, ce sont 127 104 personnes étudiantes qui ont bénéficié du programme totalisant plus d'un milliard de dollars<sup>2</sup>. À titre indicatif, pour l'année 2023-2024, les personnes étudiantes peuvent percevoir entre 987 \$ et 1 283 \$ par mois dans le cadre des frais de subsistance du programme. La documentation officielle du gouvernement définit les frais de subsistance comme l'ensemble des dépenses d'une personne étudiante incluant notamment les dépenses associées au logement, à la nourriture et au transport<sup>3</sup>. Il est possible de constater que ce montant accordé demeure bien moindre de ce qui est avancé réellement par une personne étudiante pendant ses études. Plus précisément, l'UEQ souhaite mettre de l'avant un constat de sa récente enquête sur le financement et l'endettement des personnes étudiantes. Cette enquête brosse notamment un portrait de la condition financière des personnes étudiantes et évoque qu'une personne étudiante possède des dépenses d'environ 31 566 \$ par année, ce qui représente environ 2 630 \$ par mois. Dans l'ensemble, le poste de dépense le plus onéreux est l'habitation, suivi respectivement des personnes à charge, des frais de scolarité et de l'alimentation<sup>4</sup>.

Le contexte économique est instable et l'inflation reste encore très élevée. Tout d'abord, l'insécurité alimentaire est à la hausse : entre mars 2022 et mars 2023, environ 15 % de la population générale rapportait vivre dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave<sup>5</sup>. L'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur

---

<sup>2</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur. 2023. « Statistiques de l'Aide financière aux études : rapport 2020-2021 ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/rapports/rapports-statistiques/rapport-statistiques-AFE-2020-2021.pdf>.

<sup>3</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur. 2023. « Une aide à votre portée : renseignements sur le programme de prêts et bourses ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/prets-bourses/annee-en-cours/aide-votre-portee-2023-2024.pdf>

<sup>4</sup> Pier-André Bouchard St-Amant, Franck Tchokouagueu, Laurence Vallée, Alice Lemieux-Bourque et Nicolas Bolduc. 2023. « Rapport sur le financement et l'endettement des étudiants universitaires au Québec ». <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Rapport-sur-le-financement-et-lendettement-etudiantUEQ.pdf>

<sup>5</sup> Institut national de santé publique du Québec. 2023. « Pandémie et insécurité alimentaire - Résultats du 21 mars 2023 ». <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois/insecurite->

(ORES) précise aussi dans son récent dossier sur l'accessibilité financière aux études que « l'insécurité alimentaire est plus élevée chez la population étudiante que dans le reste de la population active et touchait déjà, avant la pandémie de COVID-19 et le contexte inflationniste, près de 30 % et 40 % [des personnes étudiantes] »<sup>6</sup>. De plus, la population étudiante est également fortement affectée par la crise du logement. L'enquête *Prospection des habitudes et aspirations résidentielles étudiantes* (PHARE), réalisée en 2021 par l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), montrait d'ailleurs que le loyer étudiant augmente plus rapidement que celui du reste de la population. En effet, l'UTILE estimait que 64% des quelques 245 000 personnes étudiantes locataires au Québec allouent plus de 30% de leurs revenus à leur loyer. L'UTILE estimait également que le loyer moyen payé par une personne étudiante s'élevait à 661\$ en 2021 comparativement à 564\$ en 2017<sup>7</sup>. Comme la crise du logement et la crise de l'inflation qui sévissent actuellement ont eu un fort impact sur le coût de la vie depuis le déroulement de l'enquête, il est fort probable que le loyer moyen payé en 2023 par une personne étudiante soit encore plus élevé qu'en 2021. Par ailleurs, l'enquête sur le financement et l'endettement étudiant piloté par l'UEQ en 2022 est venue corroborer les constats de l'UTILE, alors que le logement représentait le plus gros poste de dépenses chez la population étudiante, à une hauteur d'environ 28,9% de l'ensemble des dépenses<sup>8</sup>. Il apparaît donc comme évident pour l'UEQ que les coûts exorbitants des loyers contribuent directement à maintenir la population étudiante en situation de précarité financière. L'UEQ invite ainsi le gouvernement du Québec à considérer la mise en place de mesures exceptionnelles dans le programme d'AFE pour aider la population étudiante à faire face à la crise du logement.

---

[alimentaire-mars-2023#:~:text=L%27ins%C3%A9curit%C3%A9%20alimentaire%20correspond%20%C3%A0,ou%20r%C3%A9guli%C3%A8re%20.](#)

<sup>6</sup> Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur. 2023. « Accessibilité financière aux études : quelles conditions pour la réussite étudiante ? ». <https://www.oresquebec.ca/dossiers/accessibilite-financiereaux-etudes-conditions-pour-la-reussite-etudiante/>

<sup>7</sup> Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). 2022. « Prospection des habitudes et aspirations résidentielles étudiantes (PHARE) : le logement étudiant au Québec ». [https://uploads-ssl.webflow.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/62e2db9eec481f4aa84c8390\\_Rapport-PHARE-2021\\_20220728.pdf](https://uploads-ssl.webflow.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/62e2db9eec481f4aa84c8390_Rapport-PHARE-2021_20220728.pdf)

<sup>8</sup> Pier-André Bouchard St-Amant, Franck Tchokouagueu, Laurence Vallée, Alice Lemieux-Bourque et Nicolas Bolduc. 2023. « Rapport sur le financement et l'endettement des étudiants universitaires au Québec ». <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Rapport-sur-le-financement-et-lendettement-etudiantUEQ.pdf>

Afin de rendre la vie plus abordable pour les personnes canadiennes, le gouvernement fédéral a annoncé l'élimination permanente des intérêts sur les prêts fédéraux aux personnes étudiantes et apprenties en novembre 2022. Ce montant représente un investissement total de plus de 2,7 milliards de dollars<sup>9</sup>. Il est à noter que la mesure n'est pas applicable directement au Québec parce que la province a son propre programme d'AFE. Bien que cette mesure puisse être bénéfique pour de nombreuses personnes à l'extérieur du Québec, elle ne permet pas d'aider les personnes étudiantes quand elles en ont véritablement besoin, c'est-à-dire pendant leurs études. De plus, il est à noter que les personnes étudiantes bénéficiant de l'AFE québécois ne paient pas d'intérêts sur leurs prêts étudiants pendant qu'elles sont aux études, ces intérêts étant assumés par le gouvernement<sup>10</sup>.

L'AFE doit soutenir les personnes étudiantes vulnérables, mais il est possible de constater un écart entre les montants offerts et les coûts réels de la vie au logement et l'aide financière accordée. Dans le contexte inflationniste actuel, le gouvernement du Québec doit investir l'argent reçu des transferts fédéraux dans l'AFE, plus précisément directement dans les dépenses admises notamment pour indexer ces dernières à l'inflation et pour offrir une aide supplémentaire pour aider les personnes étudiantes à faire face à la crise du logement. En effet, il est important de soutenir la population étudiante pendant ses études et de diminuer l'endettement directement à la source. Cet investissement provenant du gouvernement fédéral, soit un transfert d'environ 115 M \$ de manière récurrente à chaque année, revient à la communauté étudiante et ne doit pas disparaître dans le fonds consolidé.

### **Recommandation 2**

Que le ministère des Finances investisse 115 M \$ de manière récurrente dans le programme d'Aide financière aux études pour bonifier les dépenses admises.

---

<sup>9</sup> Gouvernement du Canada. 2022. « Énoncé économique de l'automne de 2022 », Chapitre 1 : rendre la vie plus abordable. <https://budget.canada.ca/fes-eea/2022/report-rapport/chap1-fr.html#offrir-de-meilleures-mesures>

<sup>10</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur. 2023. « Une aide à votre portée : renseignements sur le programme de prêts et bourses ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/prets-bourses/annee-en-cours/aide-votre-portee-2023-2024.pdf>

### 3. Droits de scolarité

L'UEQ tient également à réitérer qu'elle s'opposera toujours à toute forme de hausse des droits de scolarité. À cet effet, l'UEQ a fortement dénoncé la hausse effarante des droits de scolarité de la population étudiante canadienne hors Québec annoncée le 13 octobre dernier par la ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre de la Langue française. Cette hausse prévoit faire passer les droits de scolarité de cette population d'environ 9 000 \$ à 17 000 \$ par année. Il faut cependant noter que les droits de scolarité de la population étudiante canadienne hors Québec sont présentement établis en fonction de la moyenne des droits de scolarité ailleurs au Canada. L'UEQ s'inquiète donc de l'impact que cette hausse majeure pourrait avoir sur l'accessibilité aux études supérieures.

L'UEQ questionne également les motivations derrière cette annonce. Cette mesure déraisonnable et effarante serait instaurée dans le but de rétablir l'équilibre financier entre les universités anglophones et francophones et de freiner le déclin du français, et ce, dès l'automne 2024<sup>11</sup>. Cette déréglementation des droits de scolarité se base non seulement sur des prémisses injustifiées, mais en arguant réparer les erreurs des libéraux en 2018, le gouvernement du Québec perpétue les principaux problèmes de celle-ci en maintenant la déréglementation des droits de scolarité des personnes étudiantes internationales. Une meilleure consultation des acteurs du milieu universitaire aurait également permis au gouvernement du Québec de trouver une meilleure alternative pour améliorer le financement des universités. La quasi unisson entre les associations étudiantes, les syndicats et les administrations universitaires démontre bien le caractère problématique de cette hausse<sup>12 13</sup>.

---

<sup>11</sup> Jérôme Labbé, « Québec haussera les tarifs pour les étudiants universitaires non résidents », *Radio-Canada*, 13 octobre, 2023. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2017687/frais-scolarite-quebec-etudiants-etrangers>

<sup>12</sup> Daniel Jutras, Sophie D'Amours, Pierre Cossette, Maud Cohen et Federico Pasin. « Il faut mieux soutenir les universités d'ici », *La Presse*. 25 octobre, 2023. <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2023-10-25/debat-sur-les-droits-de-scolarite/il-faut-mieux-soutenir-les-universites-d-ici.php>

<sup>13</sup> Caroline Quesnel, Madeleine Pastinelli, Catherine Bibeau-Lorrain et al. « La ministre Déry doit refaire ses devoirs », *La Presse*. 2023. <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2023-11-30/financement-des-universites/la-ministre-dery-doit-refaire-ses-devoirs.php>

Il est important de noter aussi que cette annonce aura des effets dévastateurs pour l'Université Bishop's située à Lennoxville. Alors qu'une des principales raisons évoquées par le gouvernement du Québec est de vouloir lutter à l'anglicisation de Montréal, l'UEQ s'inquiète de voir les impacts que cette rhétorique peut avoir sur un établissement situé en région où la population étudiante venant de l'extérieur du Québec contribue à la vitalité économique régionale. De plus, l'absence de données permettant d'appuyer les constats avancés par le gouvernement du Québec et l'absence d'un plan clair indiquant comment les fonds seront redistribués dans le réseau universitaire francophone amènent l'UEQ à dénoncer l'improvisation dont le gouvernement semble faire preuve sur ce dossier.

L'UEQ s'inquiète également de voir que les universités anglophones proposent une modulation des droits de scolarité en fonction des programmes pour remédier à l'annonce gouvernementale<sup>14</sup>. L'UEQ souhaite réitérer que cette option n'est pas envisageable et nuit à l'accessibilité aux études des populations plus vulnérables. En effet, la modulation des frais de scolarité selon les programmes a tendance à affecter négativement la poursuite des études, puisque les programmes ciblés par la modulation ne voient pas leur nombre d'inscriptions diminuer, mais la proportion de personnes provenant d'un milieu plus aisé y augmente, tandis que la proportion de personnes provenant de milieux défavorisés baisse de 7 %<sup>15</sup>. L'UEQ s'oppose donc à toute modulation des frais de scolarité de la population étudiante en fonction des programmes.

L'UEQ souhaite finalement rappeler que les personnes étudiantes canadiennes ou internationales qui choisissent de venir étudier au Québec le font en raison de la qualité des institutions québécoises. Ces personnes contribuent à la vitalité des campus universitaires et aux différentes régions où se trouvent lesdits campus. Une fois diplômées, ces personnes étudiantes qui feront le choix de retourner dans leur pays ou province d'origine deviendront de fières ambassadrices du Québec et de ses universités.

---

<sup>14</sup> Katrine Desautels. « Les universités anglophones ont fait une offre “bonifiée” à Legault », *La Presse*. 9 décembre, 2023. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2023-12-09/frais-de-scolarite-pour-etudiants-hors-quebec/les-universites-anglophones-ont-fait-une-offre-bonifiee-a-legault.php>

<sup>15</sup> Union étudiante du Québec (UEQ). 2018. « La modulation des droits de scolarité. La part étudiante dans le financement des universités. » <http://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/50d33d6b-270e-41dc-a342-53037e38f459.pdf>

En ce sens, l'UEQ demande donc au gouvernement de reculer sur la hausse des droits de scolarité annoncée le 13 octobre 2023.

**Recommandation 3**

Que le gouvernement du Québec ne procède à aucune nouvelle hausse des droits de scolarité.

**Recommandation 4**

Que le gouvernement du Québec ne procède à aucune modulation des droits de scolarité.

## 4. Transition écologique des universités

Alors que les universités devraient être des exemples en matière d'innovation pour la lutte aux changements climatiques, elles continuent d'avoir des impacts environnementaux néfastes en ayant recours aux énergies fossiles. En effet, les universités font partie du troisième secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre au Québec<sup>16</sup>. Les universités ont une empreinte carbone plus grande que le reste des institutions québécoises : l'intensité d'émissions par mètre carré des universités est de 18% plus élevée que l'ensemble du sous-secteur institutionnel dont elles font partie<sup>17</sup>. Les principales sources des émissions de gaz à effet de serre des universités proviennent de la consommation énergétique, notamment le chauffage qui se fait au mazout et au gaz naturel<sup>18</sup>. Il est essentiel que les universités entament une véritable transition écologique pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et être plus efficaces énergétiquement. Toutefois, les universités n'ont pas toujours les installations électriques suffisantes pour convertir le système de chauffage aux énergies fossiles à un système fonctionnant avec des énergies plus vertes. C'est pourquoi il est nécessaire de moderniser l'entièreté de leurs installations de chauffage et de leurs infrastructures. La population étudiante demande des actions pour contrer les changements climatiques et souhaite que les universités, lieux de développement de savoirs et d'innovation, agissent comme des modèles dans cette lutte sociétale. Pour l'atteindre, il faut mettre en place des mesures concrètes et celles-ci demandent du financement adéquat directement dédié aux universités.

L'Université de Sherbrooke a lancé en 2021 un projet d'installation de chaudières électriques pour une partie des bâtiments de ses résidences universitaires. Le budget total

---

<sup>16</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2020. « Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2018 et leur évolution depuis 1990 ». <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2018/inventaire1990-2018.pdf>

<sup>17</sup> Transition énergétique Québec. 2019. « Tableaux et données détaillées – Inventaire des bâtiments institutionnels ». <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/institutions/TEQ-Bilan-consommation-energetique-ges-secteur-institutionnel-2015-2016.pdf>

<sup>18</sup> Union étudiante du Québec (UEQ). 2021. « L'impact environnemental des universités : analyse et recommandations ». <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-sur-limpact-environnemental-des-universites.pdf>

de ce projet s'est élevé à environ 2 M \$<sup>19</sup>, ce qui est nettement considérable. Ces investissements sont nécessaires pour atteindre la carboneutralité et représentent aussi une opportunité pour les universités de réaliser des économies non négligeables. Cela a été observable avec un autre projet mis en place à l'Université Laval. En effet, l'installation d'une chaudière électrique de six mégawatts fonctionnant en dehors des périodes de pointe en 2007 a permis à l'Université d'économiser 400 000 \$ sur les coûts d'approvisionnement en énergie lors de sa mise en marche. À l'époque, il est à noter que ce projet avait coûté environ 1 M \$ à l'Université<sup>20</sup>. Ces exemples démontrent notamment les énormes montants qui doivent être engendrés pour procéder aux changements de l'entièreté des installations des établissements d'enseignement supérieur.

Dans le volet pour l'amélioration des performances énergétique et la réduction des gaz à effet de serre des bâtiments de l'enseignement supérieur dans le *Plan quinquennal des investissements universitaires 2021-2026*, seulement une enveloppe de 3 M \$ est mise directement à la disposition de l'ensemble des universités du Québec<sup>21</sup>. De plus, le programme *ÉcoPerformance*, lancé en 2023 dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030*, peut permettre aux universités de percevoir jusqu'à 6 M \$ par site<sup>22</sup>. Par ce plan, il est important de noter que seulement 21,6 % du budget total associée au projet de l'Université de Sherbrooke mentionné plus haut a été subventionné. Force est de constater que la situation actuelle est critique et que pour changer l'entièreté des installations des établissements d'enseignement supérieur, ces montants sont insuffisants.

Le gouvernement québécois préconise, à travers le *Plan pour une économie verte 2030*, l'élimination complet du mazout pour le remplacer en priorité par de l'électricité ou d'autres

---

<sup>19</sup> Pour avoir plus d'informations par rapport aux calculs des subventions, vous pouvez consulter ce fichier : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/fiches-suivi/melccfp/pmo-1-6-2-2-ecoperformance-batiments.xlsx>

<sup>20</sup> GCI experts en énergie. 2015. « Installation d'une nouvelle chaudière à vapeur électrique ». <http://gcienergie.com/realisation/installation-dune-nouvelle-chaudiere-a-vapeur-electrique/>

<sup>21</sup> Gouvernement du Québec. 2021. « Plan quinquennal des investissements universitaires 2021-2026 ». [https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/reseau/PQIU\\_2021-2026.pdf](https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/reseau/PQIU_2021-2026.pdf)

<sup>22</sup> Gouvernement du Québec. 2023. « Programme ÉcoPerformance ». <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/ecoperformance/Cadre-normatif-EcoPerformance-03-10-2023.pdf>

énergies renouvelables<sup>23</sup>. Pour ce faire, il faut des investissements considérables et majeurs vu la situation actuelle. Il faut des investissements qui sont directement dédiés aux établissements d'enseignement supérieur.

**Recommandation 5**

Que le ministère des Finances prévoit une enveloppe destinée directement aux universités pour l'amélioration de la performance énergétique des universités pour leur permettre de mener des projets de réduction de gaz à effet de serre.

---

<sup>23</sup> Gouvernement du Québec. 2020. « Plan pour une économie verte 2023. Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf>

## Conclusion

En conclusion, ces recommandations doivent être financées pour avoir un impact majeur sur la population étudiante universitaire du Québec et son accessibilité aux études. Tout d'abord, un soutien financier en contexte de stage aurait pour conséquence d'agir directement sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Par la suite, des bonifications sont nécessaires dans le programme d'AFE afin que les personnes étudiantes puissent mieux faire face à l'inflation actuelle et la crise du logement. Ensuite, il est important que le gouvernement ne procède à aucune hausse et modulation des frais de scolarité de la communauté étudiante. Enfin, dans la lutte aux changements climatiques, Québec doit soutenir les universités afin qu'elles amorcent une véritable transition écologique et qu'elles soient des modèles à suivre. Ces investissements ne doivent d'être des priorités pour le gouvernement québécois et sont primordiaux pour permettre de favoriser l'accessibilité aux études de l'avenir de notre société québécoise.